



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 063-256300187-20260313-2026_03_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
13/03/2026

Délibération
n° 2026-03-13

L'an deux mil vingt-six, le 13 mars, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 09 mars 2026, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 13 mars 2026 à 09h30, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **BUDGET PRINCIPAL « EAU » : Adoption du budget primitif 2026**

.....
LE COMITE SYNDICAL,

Date de convocation :
09/03/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Nombre de membres
en exercice : 90

Vu la délibération n° 2026-02-01 du 23 février 2026 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026,

Nombre de membres
présents : 13

Vu la délibération n° 2026-03-12 du 09 mars 2026 relative à l'affectation du résultat 2025,

Nombre de suffrages
exprimés : 13

Considérant les crédits inscrits au projet du budget primitif pour l'exercice 2026,

VOTE :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, et 0 abstention.

Secrétaire de
séance :
Alain BOUCHERAS

Article 1 - VOTE le budget primitif 2026 en équilibre pour le Syndicat, tel qu'il est présenté dans la vue d'ensemble et détaillé par chapitres conformément au tableau ci-dessous :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 868 151,07
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00 (si excédent) 690 644,09
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	6 868 151,07
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	7 677 660,06
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 282 335,10
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 279 042,65 (si solde positif) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	11 239 037,81
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	18 107 188,88

Article 2 - PRECISE que le présent budget est réputé voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement comme en investissement, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
 Jour, mois et an que ci-dessus.
 Le Président,
 René LEMERLE**

